

## CAMPAGNE DES BOURSES DE LYCEE *préparation de la rentrée de septembre 2016*

### NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

**Pour que votre enfant soit boursier à la rentrée 2016  
RETIREZ UN DOSSIER DE BOURSE MAINTENANT.  
Complétez-le  
avec l'aide de l'assistance sociale si besoin  
et  
DEPOSEZ-LE RAPIDEMENT AUPRES DE L'ETABLISSEMENT  
pour qu'il soit traité en priorité  
quelle que soit l'orientation envisagée (même en apprentissage ou dans l'agriculture)  
y compris si votre enfant n'a pas encore de projet d'orientation précis.**

La présente campagne de bourse concerne les élèves :

- ◆ **actuellement scolarisés en 3<sup>ème</sup>,**
- ◆ **actuellement scolarisés en 3<sup>ème</sup> SEGPA, boursiers ou non boursiers au collège,**
- ◆ **NON BOURSIERS déjà scolarisés en lycée**

↳ Pour l'année scolaire 2016-2017, il faut fournir votre avis d'impôt 2015 sur le revenu de 2014.

↳ Seulement dans le cas d'une modification substantielle de votre situation familiale entraînant une diminution de ressources, vous pourrez joindre également vos revenus de 2015 (avis fiscal 2016) dès que vous l'aurez reçu.

#### IMPORTANT:

- la campagne des bourses de lycée se termine cette année le 30 juin 2016.
- Tout dossier déposé dans l'établissement après cette date sera systématiquement refusé par le service académique des bourses de Nevers.
- Mais si vous déposez votre demande de bourse **avant le 9 juin 2016**, le service académique des bourses vous adressera fin juin 2016 la notification de la décision (ouverture de droit ou refus).

**N'ATTENDEZ PAS JUIN POUR RETIRER ET DEPOSER  
UNE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE  
POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016!**

**IMPORTANT : si vous confiez le dossier à votre enfant, réclamez-lui l'accusé de réception que l'établissement lui aura remis. Seul ce document prouve que le dossier a bien été déposé au secrétariat.**

pour le Directeur Académique de la Nièvre  
et par délégation  
La Secrétaire Générale  
Laurence ASTIER  
**SIGNÉ**